

**Compte Rendu de la Réunion du
Conseil Municipal du 18 juin 2015**

Date de convocation :

8 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 18 juin à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : Mr LAMBERT, Mr BOU, Me BUISSON, Mr CHIPAULT, Me CONTESSOTO, Mr GATINEAU, Me GRAND, Me HENRY, Mme MERELLE, Mr MOREAUX, Mr PARIZOT, Mr PRUVOST.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Absents excusés et représentés : Me DAVERDIN représentée par Mr PRUVOST

Absents excusés : Me MOREIRA DA CRUZ, Me PARMENTIER

Secrétaire de séance : Mr Yves-Olivier Parizot

Mr Parizot est élu secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal du 26 mars

Monsieur le Maire lit le compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

2/ l'accidentologie dans les Yvelines –bilan 2013

Monsieur le Maire dit que le bilan 2013 de la sécurité routière des Yvelines envoyé par la préfecture des Yvelines, a été reçu le 23 mai en mairie.

Le nombre de blessés diminue, toutefois le nombre de tués est similaire. Il ajoute que la mortalité routière continue de progresser le week-end et que le mois d'avril 2013 a connu un grand nombre de personnes tuées dont la moitié sont des conducteurs de 2 roues lourds.

Monsieur le Maire dit que l'alcool et les stupéfiants sont présents dans 37% des accidents mortels. Le manque de vigilance et la vitesse ensuite comme causes dans respectivement 26% et 22%. Le non-port de la ceinture ou du casque, le dépassement dangereux, le refus de priorité, l'endormissement et le contre sens sont les autres causes principales des 46 accidents mortels en 2013.

3/ Aire de grand passage des gens du voyage

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **Désapprouve** le projet préfectoral d'implantation d'une aire de grand passage au lieu-dit des « Etangs de Haute Bruyère » aux Essarts-le-Roi,

- **Désapprouve**, d'une manière globale, le projet préfectoral d'implantation d'une aire de grand passage sur les communes membres de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, la Communauté de communes des Etangs et la Communauté de communes Contrée d'Ablis - Portes d'Yvelines,

- **Dit** que cette motion sera communiquée à Monsieur le Préfet des Yvelines, Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet, Messieurs les Présidents des EPCI concernés, à la Chambre d'Agriculture d'Ile de France, au Président du Conseil départemental des Yvelines et à Monsieur le Président du Parc Naturel régional.

4/ SIAEP-Rapport sur le prix et la qualité de l'eau distribuée – année 2014

Le tarif de l'eau sur Rochefort est de 2.46€/m³ en 2015.

Madame Henry explique que parmi les indicateurs de performance, il y a la qualité de l'eau puisée et la performance du réseau.

Enfin, le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 5 km /an depuis 2010, soit 1.4%/an pour réseau global de 350 Km.

La qualité d'eau sur Rochefort en Yvelines est bonne.

5/ AVEVY-projet de partenariat

Monsieur le Maire explique qu'AVEVY est l'association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres qui a pour mission de réduire les nuisances aériennes générées par le trafic des avions au décollage ou à l'atterrissage depuis l'aéroport d'Orly.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la motion proposée à l'unanimité.

6/ SIAEP-solde de redevance de pollution agence de l'eau

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **décide**:

- **De procéder** au versement du résultat défini par l'Agence de l'Eau Seine Normandie représentant un montant total de 8 964 Euros.

- **De verser** cette somme au SIAEP Région d'Ablis, qui se chargera de la reverser globalement à l'Agence de l'Eau : le titre de recette étant établi à son nom.

- **D'inscrire** cette dépense au budget de l'année 2015, article 701249-reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique-

- **D'Autoriser** Monsieur le Maire, à signer toute pièce correspondante à cette décision

7/ Décision modificative n°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les modifications suivantes en section fonctionnement dépenses :

- Chapitre 011, article 6068 : -9 000€ soit 566 665€ pour le chapitre 011

- Chapitre 014, article 701249 : + 9 000€ soit 192 500€ pour le chapitre 014

La section de fonctionnement reste équilibrée en dépenses et recettes à 1 427 711.95 Euros

8/ Numérotation d'une propriété

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'attribuer le numéro 2 bis à la parcelle C144 appartenant à Monsieur MARY.

9/ Approbation du règlement de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que la Commune de Rochefort-en-Yvelines met à disposition des associations ou des particuliers une salle polyvalente, située rue de l'Ancienne Gare à Rochefort-en-Yvelines pour pratiquer des activités culturelles de loisirs, des réceptions familiales, des réunions ou des banquets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide**, à l'unanimité, d'approuver le règlement intérieur de la salle polyvalente de Rochefort-en-Yvelines.

10/ Demande de subvention auprès du Conseil Général – dalles funéraires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **sollicite** une aide à hauteur de 70% du cout prévisionnel des travaux hors taxes soit 11 708.90 euros hors taxes auprès du Département des Yvelines

- **donne** son accord pour la restauration des dalles funéraires pour un montant estimatif de soit 16 727.00 euros hors taxes,

- **confie** la réalisation et le suivi des travaux à la Direction des Archives, du Patrimoine, de l'Archéologie et de la Culture (service du Patrimoine monumentale et mobilier) du Conseil Départemental des Yvelines,
- **prend** en charge sur le budget 2015 de Rochefort-en-Yvelines le montant qui lui incombe soit 30% du montant des travaux HT des travaux, soit 5 018.10 euros,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer avec le Département la convention définissant les modalités pratiques et financières de l'opération, ainsi que tout avenant nécessaire à l'application de la présente décision.

11/ Demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Général – dalle funéraire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **sollicite** une aide à hauteur de 50% du cout prévisionnel des travaux hors taxes soit 1 987.50 euros hors taxes auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France et une subvention à hauteur de 20% du cout prévisionnel des travaux hors taxes soit 795 euros hors taxes auprès du Département des Yvelines
- **signe** avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France et le Conseil Départemental des Yvelines la convention définissant le subventionnement et les modalités pratiques de l'opération ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

12/ SIA-remboursement de facture au SIA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de rembourser la facture SVR pour un montant de 448.44 euros TTC
- dit que les dépenses sont prévues à l'article 61523 du budget primitif 2015

13/ Tarifs 2015-2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de changer les tarifs pour l'année 2014/2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire adjoint
Éric MOREAUX

